



DEMANDE DE RACCORDEMENT GAZ NATUREL

- Le propriétaire
 L'architecte
- soussigné demande aux Services Industriels de Nyon (SIN) le raccordement ou la modification de raccordement à leur réseau de gaz naturel de l'immeuble suivant :

Situation Rue, n° Lieu dit
NPA Localité
N° parcelle N° ECA

Propriétaire Nom
Adresse

Architecte Nom
Adresse

Bâtiment principal Genre ou destination
 Neuf Transformation
Nombre d'appartements

Bâtiments secondaires, annexes, garages

Genre

Description de l'installation

Nouvelle Transformation En attente Suppression

Usage du gaz naturel

	Chauffage	Eau chaude	Cuisson
Nombre					
Marque					
Type					
Puissance	kW	kW	kW	kW	kW
Charge	kW	kW	kW	kW	kW

Charge maximale probable kW

Annexes à fournir impérativement

- 2 plans de situation 1 plan d'aménagement extérieur
 1 plan de l'immeuble indiquant le point d'introduction Autre

Date de raccordement souhaitée

La demande doit nous parvenir **au minimum 1 mois avant** le début des travaux.

Conditions particulières

- Les installations extérieures, jusqu'au passage de mur à l'intérieur du bâtiment à alimenter, ne peuvent être établies, renforcées ou transformées que par les SIN, à charge du propriétaire.
- Les installations intérieures seront exécutées selon les directives de la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE) par des appareilleurs qualifiés, choisis librement par le propriétaire.
- Les emplacements des compteurs seront déterminés par le Service du Gaz
- Le propriétaire de l'immeuble est responsable de la conformité des installations intérieures et par la suite de leur état et de leur entretien.

Timbre et signature

Lieu
Date
Timbre

Signature